



Le 8 décembre 2020

TABLE DES MATIÈRES

IMMUNISATION

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M^{me} Shephard

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

M. D'Amours

L'hon. M. Higgs

LOYERS

M. Gauvin

L'hon. Mary Wilson

M. Gauvin

M. Gauvin

L'hon. Mary Wilson

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson

L'hon. M. Higgs

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

M. K. Chiasson

L'hon. M. Allain

IMPÔT FONCIER

M. McKee

L'hon. M. Higgs

M. McKee

L'hon. Mary Wilson

LOYERS

M. Coon

L'hon. M. Higgs

M. Coon

L'hon. M. Higgs

ENQUÊTES

M. Austin

L'hon. M. Holland

M. Austin

L'hon. M. Holland

IMMUNISATION

M. Melanson

M. Melanson

M. Melanson

L'hon. M. Higgs

Questions orales

[Original]

IMMUNISATION

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, malgré le fait que bien des provinces du Canada ont annoncé il y a plusieurs semaines qui serait responsable de la mise en place de la vaccination sur leur territoire, ici, le gouvernement conservateur l'a seulement fait il y a quelques jours. C'est maintenant une question de jours avant que le vaccin arrive au Canada, donc il sera très bientôt au Nouveau-Brunswick.

La population mérite de connaître le plan de déploiement de la vaccination mis en place par son gouvernement. Quand le premier ministre présentera-t-il son plan de vaccination? Où seront situés les sites? Les gens auront-ils à conduire sur de longues distances pour se faire vacciner? À quelques jours de l'accès à des vaccins, nous nous demandons tous où est le plan des Conservateurs.

[Traduction]

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Je suis reconnaissante de la question. À mon avis, il est vraiment important de noter que non seulement le Nouveau-Brunswick est prêt à recevoir le vaccin, mais il est aussi probablement la province la mieux préparée du pays à cet égard. Je sais que les parlementaires du côté de l'opposition aimeraient que tous les détails leur soient fournis, mais je peux leur assurer que la préparation se poursuit et que des décisions doivent encore être prises. Nous travaillons de concert avec nos partenaires fédéraux et nous avons toutes les semaines des rencontres virtuelles avec eux.

Le vaccin que nous nous apprêtons à recevoir n'a même pas encore été approuvé par Santé Canada. Pendant que nous préparons notre plan, le gouvernement fédéral met aussi la dernière touche au sien. Nous tiendrons compte de ses conseils, mais nous prendrons les décisions qui s'imposent pour notre province.

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Nous devons être clairs. Ce n'est pas nous qui posons la question. Ce sont les gens du Nouveau-Brunswick qui veulent avoir la réponse. Nous avons appris que des répétitions pour le déploiement du vaccin au Nouveau-Brunswick se tenaient cette semaine. Nous comprenons tous que le vaccin sera distribué en priorité aux travailleurs de la santé de première ligne, aux personnes qui travaillent dans les établissements de soins de longue durée et aux populations vulnérables. Le premier ministre confirmera-t-il que le plan de déploiement permettra d'assurer une distribution équitable du vaccin, dans toutes les régions de la province, dès qu'il sera disponible?

L'hon. Mme Shephard (Saint John Lancaster, ministre de la Santé, PC) : Le gouvernement du Nouveau-Brunswick a été avisé qu'il recevrait jusqu'à 1 950 doses du vaccin dans une semaine environ. Il s'agira de la première de deux livraisons. Je peux assurer à la population que la distribution du vaccin se fera de façon très transparente et rationnelle. Il

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

n'y aura là pas de secret. C'est une question de responsabilité, et, au gré de l'évolution de la situation — qui a rapidement évolué au cours des dernières semaines —, nous travaillerons avec nos partenaires fédéraux pour veiller à ce que nous soyons responsables à l'égard de la livraison et de la distribution du vaccin.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, si les vaccins doivent arriver d'ici à une semaine, pour quelle raison le gouvernement conservateur n'a-t-il pas de plan à présenter à la population? Nous ne parlons pas ici d'un vaccin qui arrivera d'ici à six mois, nous parlons d'un vaccin qui arrivera d'ici à une semaine.

Monsieur le président, le gouvernement nous apprend qu'il a décidé de ne fournir initialement que la première dose du vaccin à près de 1 950 personnes du Nouveau-Brunswick. Sachant qu'il faut deux doses de vaccin pour chaque personne, le premier ministre peut-il indiquer le délai maximum acceptable entre les deux doses afin de conserver la pleine capacité d'agir du vaccin? De plus, le premier ministre peut-il confirmer que les doses du même vaccin arriveront à temps pour cette deuxième vaccination?

[Traduction]

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Merci de la question. Je vais répondre parce que j'ai participé à un grand nombre d'appels avec le premier ministre du Canada et avec mes collègues d'un bout à l'autre du pays. Nous avons appris il y a à peine quelques jours que, effectivement, 1 950 doses du vaccin nous seraient envoyées. Jusque-là, une répétition générale en vue de sa distribution s'est déroulée, et elle comportait moins de 200 doses. Elle s'est tenue au fond pour voir comment le processus se déroulerait et visait la distribution du vaccin de Pfizer, étant donné sa difficulté de manutention et le nombre de congélateurs qui seraient disponibles. Il n'y en a pas tant que cela, car le gouvernement fédéral n'en a acheté que 26.

Greg MacCallum, directeur de l'Organisation des mesures d'urgence, travaille au besoin avec les gens de l'armée. Le plus grand facteur inconnu dans nos préparatifs en vue de la distribution, c'est que nous ne connaissons pas la quantité de doses du vaccin que nous recevrons ni la fréquence des acheminements. Tout ce que nous savons depuis trois jours, c'est que 1 950 doses arriveront la semaine prochaine, et il est prévu qu'elles seront acheminées à un endroit tenu secret, car c'est ainsi que le gouvernement fédéral veut procéder. Il s'agit davantage d'un essai pour Pfizer, Monsieur le président.

[Original]

M. D'Amours (Edmundston—Madawaska-Centre, L) : Monsieur le président, c'est quand même ironique et inquiétant aussi d'entendre le premier ministre dire que la première dose des 1 950 vaccins va arriver ici mais qu'il n'est pas en mesure de nous donner le délai



Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qui est prescrit afin de garantir que la deuxième dose soit donnée aux gens du Nouveau-Brunswick. Il n'est pas non plus en mesure de nous garantir que cette deuxième dose arrivera à temps.

[Traduction]

Monsieur le président, nous savons tous que les vaccins qui arriveront au cours des prochains jours devront être conservés dans des supercongélateurs. Alors que d'autres provinces font preuve d'une très grande transparence en ce qui concerne la prochaine campagne de vaccination, laquelle est sans précédent, ici, nous attendons toujours. Le premier ministre peut-il confirmer le nombre de supercongélateurs que son gouvernement aura en sa possession et la liste des centres de vaccination dans la province?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je peux comprendre pourquoi l'opposition tient à faire tout un plat de la question, mais il reste que nous n'avons pas de renseignements sur la livraison. Le ministre LeBlanc, lors d'un entretien il y a une semaine, a indiqué que nous devions, selon le délai prévu, commencer à recevoir les doses du vaccin en janvier pour le premier trimestre, mais en quantité indéterminée. Le nombre maximal était de 60 000.

Une question a été posée à propos du délai entre les deux doses du vaccin. Je crois qu'il s'agit de trois semaines. Nous recevrons 1 950 doses la semaine prochaine, et la même quantité sera disponible en janvier pour la deuxième dose. C'est ce qu'on nous a dit.

Il reste que, comme la ministre l'a dit, nous sommes mieux placés que pratiquement toute autre province pour mettre le tout en oeuvre. Si les gens d'en face veulent examiner en détail les plans de mise en oeuvre d'autres provinces, je pense qu'ils devraient le faire simplement afin de comprendre notre situation actuelle, car nous sommes très bien placés pour procéder et pour répondre aux besoins de notre population de façon méthodique et appropriée, en commençant par les personnes vulnérables.

[Original]

LOYERS

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, plus tôt cette semaine, nous avons appris qu'une mère célibataire allait avoir une augmentation de loyer qu'elle ne pourrait pas se permettre. Elle ne sait pas si elle va pouvoir trouver un autre endroit pour se loger. Le premier ministre a répondu qu'il étudierait cette question. Je peux vous garantir que cette mère espère qu'il ne l'étudiera pas tout l'hiver. La question de l'augmentation des loyers n'a pas besoin d'être étudiée ; elle a besoin d'être réglée maintenant. Cela, tout le monde le sait. Nous le savons ; ils le savent ; en haut, ils le savent ; les gens dehors le savent, et les gens qui couchent dehors le savent. Ce n'est pas le temps d'étudier ; c'est le temps de passer le test. Le premier ministre va-t-il s'engager à prendre des mesures immédiates pour régler ce problème?

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

[Traduction]

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, le Nouveau-Brunswick, comme la majorité des provinces canadiennes, n'a pas de législation sur le contrôle des loyers. Par contre, nous occupons l'avant-dernier rang en ce qui a trait aux plus faibles augmentations de loyer du pays — elles sont inférieures aux augmentations enregistrées en Colombie-Britannique, en Ontario et à l'Île-du-Prince-Édouard, lesquelles provinces sont toutes dotées de mesures de contrôle des loyers. Notre province affiche le plus faible coût des loyers du Canada atlantique, et, au pays, seul le Québec affiche un coût inférieur au nôtre. Ce dont le Nouveau-Brunswick dispose, Monsieur le président, c'est d'un stock de loyers abordables pour lesquels un taux de 2,6 % est appliqué. Ce qu'il nous faut, Monsieur le président, c'est une augmentation de l'activité immobilière.

Nous éprouvons beaucoup d'empathie pour les locataires qui sont touchés par d'énormes augmentations de loyer. Toutefois, le contrôle des loyers ne réglera pas le problème des faibles stocks. Cela aura l'effet contraire, Monsieur le président. Les années ont montré que, à mesure que la qualité des logements diminue, le nombre de logements disponibles diminue au lieu d'augmenter. Merci, Monsieur le président.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Monsieur le président, je suis sûr que la dame dont j'ai parlé sera très contente de savoir ce qui en est des statistiques établies. Il n'en demeure pas moins que l'Île-du-Prince-Édouard et la Nouvelle-Écosse ont agi à cet égard. Toutes les provinces, à l'échelle du pays, ont agi à cet égard. En mai dernier, 8 des 10 provinces ont signé une entente avec le gouvernement fédéral. Le Nouveau-Brunswick aurait reçu au titre de l'entente 98 millions de dollars répartis sur les huit prochaines années. Nous n'avons pas signé l'entente.

Bientôt les chansons de Noël résonneront, et il y en a une...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Gauvin (Baie-de-Shediac—Dieppe, L) : Il y a une chanson qui dit : Alors c'est Noël, et qu'avez-vous fait? Bientôt, la chanson se terminera. Ce sera Noël, et que fera le gouvernement actuel? Merci.

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Monsieur le président, encore une fois, je remercie le député de ses propos et de sa question. Je réitère que le contrôle des loyers ne réglera pas le problème. Il ne fera que l'aggraver. En fait, nous avons déjà eu vent de promoteurs de la Nouvelle-Écosse qui ont mis en veilleuse des projets d'investissement

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

ou en ont réduit l'ampleur rien qu'à cause de la récente annonce d'un plafond pour l'augmentation des loyers. J'ai communiqué et parlé avec de nombreux promoteurs des environs, y compris un promoteur qui prépare un projet d'investissement de 5,5 millions de dollars. S'il y a imposition d'un contrôle des loyers, il ne pourra pas réaliser ce projet. Il ne pourra pas le réaliser, Monsieur le président. Une grande partie du problème repose sur la question du contrôle.

De nombreux propriétaires avec qui j'ai communiqué ont cette année augmenté de moins de 2 % le coût des loyers et d'autres n'ont procédé à aucune augmentation, en dépit de tout ce qu'ils subissent, comme une hausse des coûts relative aux assurances, à l'entretien et aux services d'eau et d'égout. Un propriétaire en particulier sait que la pandémie occasionne de grandes difficultés, et c'est pourquoi il a choisi de ne pas augmenter les loyers.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Madame la ministre.

MUNICIPALITÉS

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, en avril, des municipalités de la province ont demandé une aide financière pour les aider à faire face aux répercussions économiques de la pandémie de COVID-19. Le premier ministre n'a pas dit un mot. Puis, en juillet, les gouvernements fédéral et provincial ont conclu un accord d'une valeur de 200 millions de dollars, dont 40 millions seraient destinés aux municipalités. Encore une fois, le premier ministre n'a pas dit un mot. Finalement, le 6 novembre, soit sept mois après que les municipalités ont demandé de l'aide, le gouvernement a envoyé une lettre.

La ville de Quispamsis a indiqué que, si elle avait été au courant du financement plus tôt, elle aurait fait les choses autrement, c'est-à-dire qu'elle aurait ouvert le qplex et engagé plus d'étudiants. L'essentiel, Monsieur le président, c'est que les municipalités ont dû prendre des mesures draconiennes pour protéger leurs contribuables et faire en sorte d'équilibrer les comptes. Voici ma question : Pourquoi le premier ministre est-il resté si longtemps les bras croisés pendant que les municipalités de la province éprouvaient des difficultés en raison de la pandémie mondiale?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Le député d'en face a raison. Il a fallu beaucoup de temps pour obtenir une confirmation quant à la somme de 218 millions de dollars, ce qui a effectivement été fait au milieu de l'été. L'idée était que la somme de 40 millions de dollars était disponible pour les municipalités et que les fonds seraient versés selon une formule de financement à parts égales. Nous avons dit aux municipalités de soumettre leurs demandes. Jusqu'à maintenant, la seule demande qui a été traitée est liée aux transports.

De plus, chaque municipalité pouvait communiquer directement avec le ministère des Gouvernements locaux. Je suis sûr que le ministre voudra parler plus longuement du sujet si d'autres questions sont posées à cet égard. L'idée, Monsieur le président, est que nous

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

travaillons directement avec les collectivités et les entreprises en ce qui concerne leurs besoins. Nous en sommes tous à examiner la façon dont nous composons avec la pandémie.

Monsieur le président, il y a une distinction fondamentale à faire. Nous pensons à l'année prochaine. Lorsque le député d'en face parle de Noël et de ce qui a été fait... Nous voulons avoir l'année prochaine une province dotée d'une politique fiscale lui permettant de survivre et une province où les gens travailleront et vivront. Les gens reviennent déjà dans la province, Monsieur le président.

[Original]

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, une somme de 41 millions est maintenant disponible pour les municipalités. Toutefois, pour avoir accès à cet argent, celles-ci doivent rédiger un rapport, cerner le total des pertes et les spécifier, dresser une liste des économies qu'elles ont réalisées et faire voter et approuver les rapports par le conseil municipal, et tout cela avant le 31 décembre.

Le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a eu l'audace de dire que personne ne s'est plaint. Que font les autres provinces du Canada, Monsieur le président? Elles donnent l'argent directement aux municipalités en utilisant l'approche par habitant. Cette approche met l'argent dans les coffres plus rapidement, ne demande aucun exercice de comptabilité et n'exige pas une surcharge de travail de la part des employés.

Monsieur le président, je demande au ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale pourquoi il a imposé cette lourde tâche administrative à nos municipalités quand est venu le temps de distribuer l'argent des contribuables.

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Merci, Monsieur le président. C'est un honneur pour moi d'être ici aujourd'hui devant vous, mes collègues, et de représenter les gens de Moncton-Est. Je peux vous garantir, Monsieur le président, que le premier ministre travaille fort au dossier de la COVID-19. Je ne sais pas si les Libéraux reconnaissent cela, mais il y a eu des élections dernièrement, et la priorité absolue est la COVID-19. Je peux vous assurer que nous allons bien gérer cette situation.

La seule raison pour laquelle les Libéraux sont de mauvaise humeur aujourd'hui, c'est parce que les sondages de CRA ont été publiés ; c'est la raison pour laquelle ils sont de mauvaise humeur aujourd'hui.

Monsieur le président, le député de Tracadie-Sheila explique que les gens du Nouveau-Brunswick ont eu une enveloppe de 218 millions pour la COVID-19. La stratégie est de 41 millions ; on veut la reddition de comptes. L'argent a été donné en trois phases. Première phase : le transport, pour une somme de 1,6 million. Cette somme a été donnée le

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

30 octobre 2020. L'argent pour la deuxième phase a été donné le 30 octobre. C'est dans le même communiqué de presse, et les municipalités ont pu obtenir l'argent.

[Traduction]

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

M. K. Chiasson (Tracadie-Sheila, L) : Monsieur le président, l'affaire devient de plus en plus intéressante.

[Original]

Le ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale a indiqué dans les médias en fin de semaine que les municipalités vont recevoir leur argent de six à sept jours après avoir soumis leur demande.

[Traduction]

Très bien, Monsieur le ministre, veuillez m'expliquer ceci. La province compte 102 municipalités, et chacune d'entre elles envoie ses états financiers détaillés au ministère à peu près toutes en même temps. Essayez-vous de nous dire que les chèques leur seront envoyés dans moins d'une semaine?

Monsieur le président, la liste des dépenses liées à la pandémie de COVID-19 n'a jamais été prise en compte dans le budget de 2020. Les municipalités ont déjà présenté leur budget pour 2021 sans avoir obtenu la confirmation qu'elles recevraient une aide financière. J'aimerais poser la question suivante au ministre : Comment les municipalités pourront-elles dépenser l'argent, et, sur le plan comptable, comment peuvent-elles inscrire dans leur grand livre le montant des sommes reçues?

[Original]

L'hon. M. Allain (Moncton-Est, ministre des Gouvernements locaux et de la Réforme de la gouvernance locale, PC) : Monsieur le président, comme je l'ai dit, il y a trois phases. La première phase était destinée au transport, et une somme de 1,6 million a été donnée. C'est peut-être un concept qui est étrange pour les Libéraux, mais cela s'appelle la reddition de comptes, c'est-à-dire que l'argent va pour les bonnes choses. Les municipalités ont certainement demandé de l'argent. Nous avons travaillé avec l'Association des municipalités du Nouveau-Brunswick, et les municipalités vont recevoir les 20 millions.

Comme vous le voyez ici, il y a un communiqué de presse de la ville de Saint John qui indique que la province a reconnu la demande de la ville et qu'elle a accordé l'argent. Cette ville a fait la demande le vendredi et a reçu l'argent la semaine suivante. Pour ce qui est des listes des municipalités, elles sont prises en considération, et je vais certainement apporter

Questions orales

l'information. Je vous garantis ceci : L'argent pour la COVID-19 est pour la COVID-19, et c'est pour cette raison que nous avons de l'argent à dépenser.

[Traduction]

IMPÔT FONCIER

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, on serait porté à croire que, à cause de la pandémie et de la récession mondiale, les gens du Nouveau-Brunswick doivent vivre avec des conséquences financières assez importantes pour ne pas avoir à subir une hausse d'impôt. Pourtant, c'est exactement ce qui attend un certain nombre de familles et ménages du Nouveau-Brunswick si le gouvernement Higgs met à exécution son plan visant à augmenter les impôts des gens du Nouveau-Brunswick. Le gouvernement a annoncé qu'il supprimerait l'exonération permanente relative à l'écart d'évaluation qui servait à protéger les propriétaires ayant connu d'importantes augmentations de leur évaluation foncière au cours de la dernière décennie. Monsieur le président, puisque nous sommes en pleine pandémie, les experts disent que la dernière chose dont nous avons besoin, c'est que le gouvernement augmente les taxes et impôts. Comment la ministre peut-elle justifier une ponction fiscale si flagrante?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Voilà ce que vous apporte le gel de l'impôt foncier. Si nous remontions à l'année 2010, nous constaterions qu'un gel de l'impôt foncier avait été imposé parce que des hausses marquées d'évaluation se produisaient. Ensuite, un plafond de 10 % a été instauré sur les augmentations pour empêcher que cela se produise, pour limiter les augmentations uniques de l'impôt foncier. Cependant, la situation entourant le gel de l'impôt foncier a pris des proportions démesurées. Des gens dont les voisins possédaient une maison identique à la leur avaient un niveau d'imposition très différent. Il est question d'équité ici, et non de recettes pour le gouvernement. Sur la somme de 9 millions de dollars qui sera perçue sous forme d'impôt, 8 millions seront versés aux municipalités.

Monsieur le président, il s'agit de corriger une situation dont de nombreux propriétaires ont tiré avantage ; en effet, 106 000 propriétaires de maison tirent profit de la situation depuis maintenant huit ans, et leur facture augmentera en moyenne d'environ 100 \$. Chacun de ces propriétaires se dira : Eh bien, je suppose que j'ai gagné à la loterie pendant huit ans, mais il s'agit maintenant d'une imposition juste par rapport à mes voisins. C'est fort simple, Monsieur le président.

M. McKee (Moncton-Centre, L) : Monsieur le président, c'est le moment choisi qui importe ici. Les hausses fiscales sont toujours pénibles pour les familles, mais elles sont deux fois plus difficiles en période d'incertitude économique, comme c'est le cas actuellement. D'après les prévisions, l'économie du Nouveau-Brunswick se contractera d'environ 4,5 % cette année, ce qui frappera durement la province du point de vue économique. L'ajout d'une hausse d'impôt en un pareil moment ne fera qu'empirer les choses, car les familles

Questions orales

auront ainsi moins d'argent et seront moins en mesure d'aider les entreprises locales. Le premier ministre a indiqué qu'il ne prévoyait pas augmenter les taxes et impôts ; il est toutefois évident qu'il s'agit d'un moyen détourné pour le faire. La ministre nous dira-t-elle combien de propriétaires fonciers subiront une hausse d'impôt en raison de la mesure et à quel moment cette hausse aura lieu?

L'hon. Mary Wilson (Oromocto-Lincoln-Fredericton, ministre de Services Nouveau-Brunswick, ministre responsable des Affaires militaires, PC) : Je vous remercie de la question. J'aimerais disposer de plus de 60 secondes pour expliquer le tout. Il importe de se rappeler que ma porte est toujours ouverte si quelqu'un souhaite me rencontrer.

Au total, 102 523 biens sont visés par l'écart d'évaluation. Encore une fois, l'augmentation moyenne sera de 100 \$ par année ; toutefois, les gens qui le désirent peuvent la répartir sur leurs paiements mensuels, ce qui équivaut à environ 8,30 \$ de plus par mois. Sur les 102 000 biens, l'exonération permanente sera éliminée pour 86 % d'entre eux pendant la première année et pour 99,9 % des biens après cinq ans. Si nous ne procédons pas ainsi, il faudra 25 années pour corriger la situation. Ce qui compte avant tout, c'est d'appuyer les municipalités et les districts de services locaux. Comme l'a dit notre premier ministre, la majeure partie des recettes seront versées aux municipalités et aux DSL, et non à la province. Monsieur le président, nos gouvernements locaux et nos municipalités ne peuvent pas attendre 25 autres années. Merci.

LOYERS

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Merci, Monsieur le président. Des gens dans nos circonscriptions nous ont mentionné, à mes collègues du caucus et à moi, qu'ils étaient aux prises avec des hausses exorbitantes de leur loyer qui les obligeaient à quitter leur logement en pleine pandémie. Durant un état d'urgence, une hausse de 50 % d'un loyer est, à tous égards, injuste. Imaginez ce que cela signifie pour une personne âgée qui vit seule et a un revenu fixe ou pour une famille qui, d'un chèque de paye à l'autre, peine à joindre les deux bouts. Maintenant, des gens sont sans logement et doivent en trouver un autre, en pleine pandémie.

Le gouvernement McNeil, aux prises avec une situation semblable en Nouvelle-Écosse, a choisi d'établir un plafond de 2 % sur les augmentations de loyer qui s'appliquera pendant la durée de l'état d'urgence. Que fera le premier ministre pour protéger les locataires qui subissent de telles augmentations brutales de leur loyer?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Comme pour toute chose, je dirais que, au lieu de généraliser quant au nombre de situations que nous relevons, nous aimerions certainement saisir l'ampleur du problème. Je ne laisse pas entendre que des cas du genre ne se sont pas produits. Il nous a été demandé d'examiner la question du logement abordable dans la région en raison de l'intérêt renouvelé dans l'immobilier

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

qu'engendrent la reprise de la croissance économique, l'achat de maisons et l'afflux de gens de l'extérieur qui y achètent des biens. Le tout a donné lieu à une hausse des taux dans certaines régions.

Ne nous servons pas d'un exemple en particulier pour dire qu'il y a de fait un problème et qu'il faut légiférer. Comprenons l'ampleur du problème et traitons les situations précises qui se présentent. Je suis tout à fait prêt à le faire. Toutefois, comme d'habitude, certains diront qu'il faut légiférer et que, parce qu'un problème a été rencontré quelque part, il ne sera réglé que par voie législative. Monsieur le président, je n'ai jamais favorisé l'adoption d'une telle approche, mais je favorise la résolution de problèmes. Merci.

M. Coon (Fredericton-Sud, chef, V) : Le premier ministre n'a pas répondu à la question lui demandant comment il rectifiera la situation. L'autre difficulté que rencontrent des locataires du Nouveau-Brunswick en ce temps de pandémie est la résiliation de leur bail pour cause de rénovations, une pratique facilitante appelée parfois « réno-éviction ». De tels cas ne figurent pas dans les statistiques sur les expulsions, car il s'agit essentiellement de résiliations de baux. Néanmoins, le résultat est le même. Les gens sont forcés de quitter leur logement, tandis qu'un état d'urgence sévit, et doivent essayer d'en trouver un autre dans un marché locatif où le taux d'inoccupation est extrêmement faible. Pour bien des gens, le logement qu'ils ont aménagé est le seul endroit où ils se sentent en sécurité depuis le début de la pandémie. Ils le louent, bien sûr, mais c'est leur chez-soi.

La Nouvelle-Écosse a reconnu le problème et a agi en interdisant la résiliation de baux pour cause de rénovations pendant la durée de l'état d'urgence. Le premier ministre modifiera-t-il la déclaration d'état d'urgence afin d'imposer un plafond sur les augmentations de loyer et d'interdire le recours à la réno-éviction jusqu'à ce que l'état d'urgence soit levé?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Monsieur le président, au risque de me répéter, l'idée est de déterminer si problème il y a. Nous ne voyons aucune statistique indiquant un problème. Oui, il y a peut-être des exceptions qu'il nous faudrait examiner pour voir comment nous pouvons améliorer la situation. Procédons ainsi. Je serais... Je suis sûr que la ministre serait plus que disposée à travailler avec le chef du Parti vert pour bien comprendre la situation précise qu'il soulève, ce qui l'a créée et ce que nous pouvons faire pour y remédier. Il vaut bien mieux aborder la situation ainsi que de dire : Le problème est répandu ; il s'étend à toute la province ; il nous faut donc prendre des dispositions pour entraver le libre marché.

Monsieur le président, aucune autre économie au pays ne connaît une reprise économique aussi accélérée que la nôtre, et nous constatons un intérêt renouvelé pour le Nouveau-Brunswick. Le vaccin ne fera qu'accentuer le tout. Ne prenons pas de mesures qui imposent des contraintes artificielles au libre marché et laissons-le progresser. Trouvons plutôt une façon de traiter avec efficacité les préoccupations précises et les problèmes cernés afin que tous puissent en bénéficier.



ENQUÊTES

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Monsieur le président, nous avons reçu le 1^{er} septembre des renseignements sur un incident concernant des équipes de pompiers du ministère des Ressources naturelles et un avion de JDI servant à l'épandage d'herbicide, lequel incident s'est produit pendant que les équipes luttaienent contre un incendie de forêt dans la région de Chipman. Dès que l'information a commencé à circuler, nous avons demandé qu'une enquête soit menée à ce sujet. Un porte-parole du ministère des Ressources naturelles a répondu aux gens des médias qu'aucun incident de la sorte ne s'était produit et qu'il n'y avait rien à dire à ce sujet.

Toutefois, nous avons présenté une demande d'accès à l'information au ministère, et les renseignements fournis ont révélé en fait que non pas un, mais bien deux incidents liés à l'épandage de glyphosate s'étaient produits à proximité des employés du MRN qui luttaienent, le 23 août, contre des incendies de forêt dans la région de Chipman. Le ministre expliquerait-il pourquoi un porte-parole de son ministère a nié qu'un incident s'était produit?

[Original]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, je remercie le député d'en face pour sa question, et cela me fera plaisir d'y répondre.

[Traduction]

Je connais très bien le dossier. J'ai vu une quantité importante d'information à ce sujet, non pas parce que j'ai reçu du député d'en face un appel, un courriel ou une autre forme de communication, mais parce que j'ai regardé ce qu'il a publié sur Facebook. Je veux dire maintenant aux parlementaires que, contrairement à la croyance répandue ou à ce que des gens pourraient croire, tout ce que l'on trouve sur les médias sociaux n'est pas forcément vrai. Voilà pourquoi je suis un peu déçu que le député n'ait pas pris le téléphone pour m'appeler afin que nous puissions en discuter et que je puisse lui expliquer le tout.

En ce qui a trait aux incidents en général, non pas simplement celui en question, je m'assure que le ministère mène une enquête exhaustive et que les protocoles sont respectés. Des protocoles sont suivis notamment en ce qui concerne la vitesse et la direction du vent durant tout épandage aérien dans notre province. Lorsque le député d'en face veut avoir une conversation, il devrait peut-être prendre le téléphone pour nous appeler au lieu de se concentrer sur Facebook. Merci beaucoup, Monsieur le président.

M. Austin (Fredericton-Grand Lake, chef, AG) : Merci, Monsieur le ministre. Je conviens que tout n'est pas véridique sur Facebook, bien sûr, mais la réponse à la demande d'accès à

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

l'information que je tiens dans ma main l'est assurément. Cette réponse confirme tout ce que je viens de dire.

Pour revenir à la demande d'accès à l'information, nous avons aussi appris que l'incident, lorsqu'il s'est produit, avait été porté à l'attention du chef des pompiers du centre provincial de lutte contre les feux, qui a ensuite communiqué avec JDI pour faire enquête. Or, le tout me semble étrange. Le ministre expliquerait-il au public qui enquête sur ce type d'incident? Est-ce l'industrie ou le ministère des Ressources naturelles? À en juger par le rapport en question, il me semble que ce soit le renard qui garde le poulailler.

[Original]

L'hon. M. Holland (Albert, ministre des Ressources naturelles et du Développement de l'énergie, PC) : Monsieur le président, le député n'a pas seulement une question ; il vient d'en poser une autre, et c'est merveilleux.

[Traduction]

C'est un plaisir de pouvoir répondre à deux questions de suite. Encore une fois, j'entends circuler beaucoup d'informations erronées. Le député d'en face, comme en témoignent ses publications sur Facebook, fait toutes sortes de suppositions et pose de petites questions qui peuvent amener les gens à se faire une opinion qui n'est pas fondée sur des faits.

Bien entendu, le centre de lutte contre les feux procède à une enquête et communique avec le promoteur et le titulaire de permis. Le déploiement d'efforts concertés entre le centre et le ministère permet de veiller au respect de tous les protocoles.

Le fait d'insinuer qu'un renard garde le poulailler alors que nous parlons d'une personne qui participe directement aux opérations... Autant il serait irresponsable de ne pas inclure cette personne dans l'enquête, autant il serait irresponsable de chercher à répandre un certain récit de peur ou de conspiration à partir d'une publication sur Facebook. Monsieur le président, il est temps que nous parlions des faits relatifs au dossier et non des publications irresponsables sur les médias sociaux. Dès que vous voudrez parler de notre excellente façon de gérer les forêts, nous serons à votre disposition.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps est écoulé, Monsieur le ministre.

IMMUNISATION

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Monsieur le président, nous commençons à voir...

(Exclamations.)

Assemblée législative du Nouveau-Brunswick

Questions orales

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : Nous commençons à voir aujourd'hui un fossé se creuser entre l'Alliance des gens et le Parti conservateur. C'est la première fois que cela se produit depuis environ deux ans. Voilà une nouveauté.

Monsieur le président, pour revenir au plan de vaccination, la ministre...

(Exclamations.)

Le président (l'hon. M. Oliver) : À l'ordre, je vous prie.

M. Melanson (Dieppe, chef de l'opposition par intérim, L) : La ministre de la Santé dit que notre province est la mieux préparée pour ce qui est de la distribution du vaccin. Le premier ministre ne peut même pas expliquer en quoi consiste le plan et se plaint que nous venons tout juste d'apprendre il y a trois jours que les vaccins arriveraient la semaine prochaine. Nous savons que le gouvernement — parfois, en fait souvent — ne dévoile pas ses plans. Il les a à l'esprit.

Les vaccins seront ici la semaine prochaine. Le premier ministre peut-il prendre la parole aujourd'hui et au moins nous dire et dire aux gens du Nouveau-Brunswick qu'un plan sera rendu public avant la fin de la semaine afin que nous sachions tous qui pourra se faire vacciner la semaine prochaine et où?

L'hon. M. Higgs (Quispamsis, premier ministre, ministre responsable des Affaires intergouvernementales, PC) : Je vous remercie de la question. Monsieur le président, nous savons que des doses du vaccin arriveront au cours de la semaine prochaine et qu'il y en aura 1 950. Comme je l'ai dit, nous l'avons appris il y a trois jours. Nous savons qu'une répétition générale a lieu cette semaine pour simplement confirmer la faisabilité de distribuer le vaccin de Pfizer à divers endroits. Il y a un endroit tenu secret, et il n'est pas rendu public en ce moment pour des raisons de sécurité. Voilà certainement ce que les responsables ont dit, et ils aimeraient que cela reste ainsi. Il n'y a que 1 950 doses. Ainsi, 1 950 personnes pourraient se faire vacciner au cours de la semaine prochaine, soit avant Noël, mais elles devront ensuite revenir pour se faire vacciner de nouveau au début janvier.

Nous ne pouvons pas mettre en oeuvre un plan complet puisque nous ne savons pas combien de doses nous recevrons. Le gouvernement fédéral ne nous a pas dit quand nous aurions les doses du vaccin et à quelle fréquence le vaccin serait distribué. Monsieur le président, nous avons dit que nous serions prêts à mettre en oeuvre notre plan complet de vaccination lorsque nous saurons quelle quantité de doses nous recevrons et nous le ferons. Cela ne posera pas problème.

Le président (l'hon. M. Oliver) : Le temps consacré à la période des questions est écoulé.